

**Agence
de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux**

Québec
Montréal



Santé publique

COMMENTAIRES SUR LA PROPOSITION DE CHARTRE MONTRÉLAISE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS

Mars 2004

Les droits et les responsabilités

L'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal tient à saluer l'initiative de la Ville de Montréal qui propose une Charte des droits et responsabilités. D'entrée de jeu, nous voulons souligner l'importance de définir les responsabilités autant que les droits. Si l'on souhaite que les citoyens et citoyennes se sentent partie prenante de la vie municipale, l'on doit s'attendre à ce qu'ils prennent des responsabilités et qu'ils participent à la « vie publique ». Nous déplorons toutefois que les responsabilités soient si peu définies dans le document proposé. Chacun des chapitres présente les droits des citoyens et les engagements de la ville mais ne spécifie pas ce que les citoyens doivent faire en contrepartie de leurs droits. Bien que les paragraphes soient libellés « Droits et responsabilités », on mentionne tout simplement que les citoyens « participent à un effort collectif... ». C'est peu explicite et nous croyons qu'il aurait été préférable que ces responsabilités soient un peu plus élaborées, comme le sont les engagements de la Ville.

Les principes et les valeurs

Nous appuyons l'ensemble des principes et des valeurs énoncés dans cette proposition de Charte. Plusieurs rejoignent d'ailleurs les objectifs de santé publique que nous poursuivons pour la population montréalaise. En ce sens, et même si la Ville a peu de responsabilités

dans le domaine de la santé, elle peut agir sur les facteurs qui influencent la santé, notamment la qualité de vie et les conditions de vie de ses citoyennes et citoyens. La Ville joue donc un rôle préventif lorsqu'elle intervient dans les secteurs du logement, de l'environnement, du développement social ou de la préparation des mesures d'urgence.

En ce qui concerne l'article 2 cependant, nous estimons qu'il devrait être scindé et que la pauvreté et l'exclusion sociale devraient faire l'objet d'un article en soi. En effet, les questions de discrimination, pour quelles que soient les raisons, peuvent constituer des causes de pauvreté et d'exclusion sociale. Mais la pauvreté est une problématique majeure en elle-même et ses causes sont plus larges que la discrimination ou le racisme. Elle touche d'ailleurs des pans plus larges de population.

Une suggestion pour un article spécifique : *« La pauvreté et l'exclusion sociale constituent des freins au développement de toute communauté et, à ce titre, devraient être combattues en priorité. »*

Les engagements

Au plan des engagements, nous croyons que ceux qui sont proposés sont de nature à favoriser un développement optimal de la Ville de Montréal et nous les appuyons. Le chapitre 1 portant sur la vie

démocratique propose des mesures facilitant la participation; il est prouvé que la participation des citoyens et citoyennes aux différents aspects de la vie de leur milieu est une condition primordiale pour la santé d'une communauté. Les chapitres 2 (vie économique et sociale) et 4 (environnement et développement durable) portent sur des mesures propices pour faire de Montréal une « *ville de développement durable* », entendu au sens large de protection de l'environnement, de dynamisme économique et de développement social. L'Agence a développé de nombreuses collaborations dans ces domaines avec la Ville et entend les poursuivre.

Le chapitre 5 sur la sécurité physique gagnerait selon nous à être développé davantage. Contrairement aux autres chapitres, les engagements n'y sont pas définis et le seul paragraphe qui est formulé se limite aux droits et responsabilités. Nous craignons que le domaine de la sécurité, majeur pour la santé de la population, ne soit négligé dans l'application s'il n'est pas plus explicite dans le projet de Charte.

La concertation

Des liens fructueux existent déjà entre la Ville et l'Agence. De nombreuses collaborations sont établies sur des dossiers communs dont, entre autres, le développement social, l'environnement, l'activité physique, les mesures d'urgence, etc. De plus, un

mécanisme officiel, le Bureau de partenariat Ville-Agence (Régie), nous offre une tribune de discussion et d'échange propre à faciliter la concertation entre nos deux organisations.

Le conseil d'administration de l'Agence a adopté à l'automne 2003, suite à de nombreuses consultations auxquelles la Ville de Montréal a pris part, un Plan montréalais d'amélioration de la santé et du bien-être, « La santé en actions ». Pour notre part, nous souhaitons contribuer aux différents plans d'actions et politiques que la Ville adoptera cette année. La « Charte montréalaise des droits et responsabilités » nous donne l'occasion de rappeler les grands principes et les principaux domaines d'intervention où nos missions respectives se rejoignent et où nous pouvons travailler ensemble pour la santé et le mieux-être des citoyens et citoyennes.

Conclusion

Y aura-t-il un plan d'action pour actualiser les nombreux engagements proposés dans cette Charte? En effet, le document ne précise pas comment, par exemple, on entend combattre la xénophobie et le racisme. Des mesures concrètes doivent suivre ces principes et ces valeurs. Elles seront probablement définies dans les nombreux plans d'action à venir en 2004. Nous le souhaitons et nous offrons notre collaboration dans la mesure de nos moyens et dans le cadre de notre mission.